



Assurance COVID-19

incluse sans frais supplémentaires

Afin de vous permettre de voyager l'esprit tranquille, nous offrons désormais une assurance COVID-19 sans frais supplémentaires à l'achat d'un **vol d'Air Transat au départ du Canada vers une destination internationale** ou d'un **forfait vacances de Transat** dans le Sud, les États-Unis et en Europe.

Cette couverture est gracieusement offerte à tous les clients effectuant une nouvelle réservation entre le 25 septembre 2020 et le 31 octobre 2020, pour un séjour d'une durée maximale de 21 jours ayant un départ compris entre le 1^{er} octobre 2020 et le 30 avril 2021.

Offert par l'intermédiaire de Manuvie, ce régime d'assurance a été conçu pour couvrir les **frais médicaux d'urgence et de quarantaine à destination en plus d'offrir de l'assistance si la COVID-19 est contractée pendant le voyage.**

Il comprend :

COUVERTURE	MAXIMUM
Couverture de soins médicaux après avoir obtenu un résultat positif au test de dépistage de la COVID-19 à destination, y compris les frais pour le retour à domicile par transport aérien d'urgence	Jusqu'à 200 000 \$ CA par assuré
Dépenses associées à la quarantaine suivant un résultat positif à un test de dépistage de la COVID-19, un refus d'entrée ou une recherche de contacts à destination	150 \$ par jour jusqu'à concurrence de 2 100 \$ par personne, ou 300 \$ par jour jusqu'à concurrence de 4 200 \$ par famille (Durée maximale : 14 jours)
Rapatriement à la suite du décès	Jusqu'à concurrence des maximum stipulés dans le certificat d'assurance

Pour en savoir plus, consultez la foire aux questions.